

# La Banque provinciale

Bureau de Direction

G. N. DUCHARME, Président  
G. B. BURLAND, Vice-Président  
HON. LS. BEAUBIEN, Directeur  
H. LAPORTE, Directeur  
S. CARSLY, Sr, Directeur  
TANCRÈDE BIENVENU, Directeur  
A. S. HAMELIN, Auditeur  
ERNEST BRUNET, Assesseur

## Avantage

### "Certificat de dépôt"

La lettre suivante est adressée à nos clients de la Banque provinciale, les invitant à profiter du nouveau département de dépôt :

"Permettez-nous de vous adresser un certificat de dépôt de la Banque provinciale sous ce pli.

"Depuis sa fondation, la Banque provinciale du Canada s'est appliquée à améliorer le département de dépôt de manière à donner entière satisfaction aux déposants et leur assurer toutes les garanties possibles.

"Des règlements furent passés par les actionnaires, lesquels ont toujours été rigoureusement observés ; ces règlements exigent que tous les argents des déposants ne soient pas placés dans le commerce ou dans aucune entreprise spéculative, mais ne soient placés que sur des valeurs de

## Lettre du P. Marie-Antoine

### A M. COMBES

Le vénérable P. Marie-Antoine vient d'adresser la lettre suivante au président du Conseil :

De notre couvent de Toulouse,  
Ce 28 février 1903.

Monsieur le président du Conseil,

M. Rabier, dans son rapport, conclut au refus d'autorisation pour notre Congrégation ; l'orage gronde donc plus que jamais sur ma tête.

Je suis chargé d'années et à deux pas de ma tombe et me voici menacé d'être brutalement expulsé d'un couvent que j'ai fondé il y a bientôt cinquante ans, dont je suis le propriétaire légal et pour lequel j'ai toujours, très exactement, payé tous les impôts ; me voici au moment d'être violemment arraché de ma pauvre cellule où j'espérais paisiblement mourir ; qui peut me protéger et me défendre si ce n'est Votre Excellence ?....

Voilà plus de cinquante ans que, la croix à la main, je combats. Une expulsion violente et injuste serait-elle aujourd'hui ma récompense ?

Votre Excellence pourrait-elle permettre une si monstrueuse iniquité ?

Quelle place occuperait votre nom au pilori de l'histoire ?

Non, non, il n'en sera pas ainsi.

J'ai d'ailleurs d'autres titres encore à votre haute protection ; nous sommes nés dans le même département et sous le même ciel, la même contrée a abrité notre berceau : votre oncle, vénérable prêtre qui vous a servi de père, était mon ami ; j'ai, il y a près de trente ans, évangélisé sa paroisse ; j'ai aussi paternellement accueilli monsieur votre frère quand il voulut entrer dans notre Ordre séraphique et en porter le saint habit : à tous ces titres, Excellence, puis-je douter de votre grand cœur ?

Si cependant, malgré tout, Votre Excellence, ce que je ne puis croire, refusait de m'épargner la douleur de l'expulsion, je la supplie, au moins, d'épargner à ma vieillesse celle d'être brutalement jeté dans la rue et d'y demeurer sans abri : que Votre Excellence veuille donc m'accorder la grande faveur d'un abri dans une des prisons de la République de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, pour y vivre avec les chers prisonniers, pour y être leur égal et leur frère, pour les consoler de leur captivité et leur ouvrir le ciel.

Certain que Votre Excellence m'accordera, au moins, cette dernière faveur, je la prie d'agréer à l'avance l'assurance de ma vive gratitude et de me permettre de me dire,

De Votre Excellence,

Le serviteur toujours dévoué, priant toujours pour le salut de votre âme, auquel je vous conjure de réfléchir sérieusement en vous plaçant en face de l'éternité.

P. MARIE-ANTOINE,

Docteur au couvent des Capucins de Toulouse.

Administrateurs-Censeurs :

COSTE, Président.  
M. LACHAPPELLE, Vice-Président.  
M. THIBEAudeau.  
M. GOUIN.  
M. VARD.  
M. GIROUARD.

## Dépôts ayant

### la Banque provinciale du Canada

des dépôts aux fabriques, sur fonds

comme dépôts d'Épargne  
montant ; elle paie 3 p. c.  
et rembourse ces dépôts à de-

ux personnes qui confient leurs fonds  
à la Banque provinciale du Canada  
et qui sont prêtes à laisser  
leurs fonds pendant une période de temps déterminé.

Les conditions doivent nécessaire-

ment rapporter de plus forts bénéfices à la banque. Il n'est donc que juste de donner des avantages particuliers pour ces dépôts spéciaux, soit, un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. C'est le but que nous avons voulu atteindre en émettant le nouveau certificat.

"Ce certificat est livré sur demande à toute personne faisant un dépôt de \$500 ou plus.

"Veuillez le lire attentivement et vous vous convaincrez qu'un dépôt fait dans ces conditions est des plus avantageux, car il offre un placement absolument sûr à un taux d'intérêt rémunérateur tout en donnant le droit au déposant en cas de besoin, de retirer son argent sur 8 jours d'avis."